



ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Route de Pau - 64121 MONTARDON - tél.: +33(0)5 59 33 24 10 - fax : +33(0)5 59 33 11 80
www.agrocampus64.fr

MARCHE DE FOURNITURES 2021-01-EPL-01-PRODUITS ENTRETIEN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE :

Fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et petit matériel de nettoyage.

Pouvoir adjudicateur:

AGROCAMPUS 64 - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Représenté par Monsieur Guy SOMMER, Directeur de l'Agrocampus 64 - l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et petit matériel de nettoyage pour :

*AGROCAMPUS 64 - EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques
64121 MONTARDON*

répartis sur les sites :

- * de Pau-Montardon
- * d'Oloron Sainte Marie
- * d'Orthez
- * d'Hasparren

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, l'Etablissement met en oeuvre une politique d'achats éco-responsable en améliorant ses pratiques en termes d'impact sur l'environnement et de la santé. Il souhaite favoriser la gamme de produits d'entretien respectueux de l'environnement tant au niveau des emballages que des processus de fabrication proposés et des agents allergènes.

ARTICLE 2 - DECOMPOSITION EN LOTS DU MARCHÉ

- Lot n°1 : Produits d'entretien « zone productions alimentaires» (cuisines, exploitations et halle agroalimentaire)
- Lot n°2 : Hygiène et entretien
- Lot n°3 : Petit matériel de nettoyage

ARTICLE 3 - CONDITIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS

3.1 Qualité de la fourniture et des conditionnements :

Les produits proposés devront satisfaire, à tous points de vue (fabrication, emballages, étiquetage,..) aux spécifications techniques figurant sur l'état descriptif de chaque lot joint et aux dispositions législatives, réglementaires et normes françaises et européennes en vigueur. Ils devront par ailleurs répondre aux besoins en terme d'efficacité et de durabilité.

Il est demandé qu'un maximum de produits réponde à un label écologique (écolabel européen, NF Environnement, détergence écologique d'Ecocert ou équivalent, ainsi que des produits biotechnologiques) sans allergène ou avoir un pourcentage de biodégradabilité égal à 100% au sens de la directive de l'OCDE n°301).

Cette exigence s'applique à tous les produits et en particulier à ceux qui sont demandés en version « ECO » tel qu'indiqué dans les tableaux en annexe. Ces produits marqués « ECO » seront proposés, dans la mesure du possible, en version « standard » et en version « écologique » ou « biotechnologique ».

Le conditionnement des produits est mentionné à titre indicatif mais pourra être adapté en fonction des articles proposés par le fournisseur, sous réserve que cela ne pose pas de problème pour l'utilisation ou le stockage.

Il est demandé de privilégier les emballages recyclables ou les recharges. Ces éléments seront mentionnés dans l'offre du candidat et seront pris en compte dans le jugement des offres.

Afin de réduire la quantité d'emballage sans augmenter la pénibilité du travail, les produits seront dans la mesure du possible proposés de deux tailles :

- des flacons de petite taille, facilement manipulable par les agents d'entretien
- 1 bidon recharge de grand volume (5 ou 10 l)

Afin de faciliter l'utilisation des produits et leur dosage, des centrales de nettoyage seront installées sur les différents centres selon les besoins de chacun.

3.2 Les fiches techniques et fiches de données de sécurité :

Le titulaire du marché s'engage à fournir gratuitement un exemplaire des dossiers techniques pour chaque site contenant les fiches techniques et les fiches de données de sécurité.

La fiche technique devra indiquer, au minimum, les utilisations du produit, le mode d'emploi et les propriétés micro-biologiques. Cette fiche devra permettre une identification précise notamment sur tous les aspects de sécurité d'usage et de stockage.

La fiche de données de sécurité : sera rédigée en français de façon claire et concise et devra impérativement contenir un numéro d'appel pour tout renseignement et urgence.

En cas de changement de produits en cours de marché, le titulaire s'engage à fournir les fiches techniques et de données de sécurité du nouveau produit. Ces produits seront identiques aux produits retenus lors de la signature du marché et ce changement se fera après accord de l'Etablissement.

3.3 Échantillons :

Certains produits identifiés dans l'état descriptif feront l'objet d'un test afin de :

- * contrôler la conformité des produits aux spécifications du cahier des charges
- * de procéder à un examen comparatif des offres
- * de servir de témoin en cours de marché pour les produits fournis par le titulaire.

A cet effet, les candidats devront fournir, à titre gracieux avec leur offre, des échantillons de ces produits avec fiche technique et de donnée de sécurité. Ces échantillons seront mis en œuvre par les agents de service dans les conditions réelles de nettoyage et de manière identique pour tous les candidats.

3.4 Fiches de protocoles - distributeurs de produits

Pour les lot n°1 et 2, des protocoles d'entretien spécifiques devront être établis et mis en œuvre dans tous les sites concernés dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché. La pose de ces fiches de protocoles sur les sites est à la charge du titulaire.

Par ailleurs, le titulaire devra la mise en place des centrales d'hygiène, des différents distributeurs correspondants aux produits ainsi que des pulvérisateurs.

La mise à disposition et l'installation de ces matériels seront gratuites.

3.5 Formation du personnel au protocoles d'entretien

Le titulaire du marché après validation de protocole d'entretien devra organiser à destination du personnel utilisateur une démonstration des produits et une formation à la correcte utilisation des protocoles d'entretien et à la bonne appropriation des produits et matériels.

Ces démonstrations seront faites à titre gratuit sur site et programmées dans le mois qui suit la notification du marché.

Le titulaire doit l'intégralité de ces prestations sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix.

Fait en un seul original, à _____, le _____

Signature